Congé menstruel au travail : signez la pétition de l'UNSA

ACTUS MILITANTES



Droits des femmes, avancer encore et ensemble. L'engagement féministe de l'UNSA est clair et précis. Pour notre union, il est essentiel de défendre, de sécuriser et d'élargir les droits des femmes au travail comme dans la société. L'égalité de droit ne se décrète pas, elle s'organise avec de nouvelles protections adaptées à la réalité. Les deux projets de lois sur le congé menstruel ont été rejetés, pour l'UNSA il est temps de rattraper notre retard.

En 2025, les inégalités persistent : rémunération moindre, carrières freinées, violences sexistes et sexuelles banalisées, charge mentale invisibilisée. Rien n'est acceptable et rien de cela ne doit être considéré comme une fatalité.

Migraines, vomissements, vertiges, fatigue intense, la liste de mots serait trop longue si l'on souhaitant faire état des symptômes des règles douloureuses. Autant de maux qui deviennent invalidants. Et pourtant des millions de femmes continuent de travailler malgré tout, au prix de leur santé et de leur bien-être.

L'UNSA exige la prise en compte de cette réalité trop longtemps invisibilisée par une reconnaissance légale d'un arrêt menstruel, avec une inscription dans la loi d'un véritable congé menstruel. C'est une réponse nécessaire, légitime et attendue par des milliers de femme. Attention, ne nous méprenons pas, sur le terme de congé, car s'il est utilisé il s'agit **bel et bien d'un arrêt médical,** car qui voudrait, d'ailleurs, d'un jour de congé comme celui-là ?

Les douleurs de règles ne doivent plus être un tabou, **ni un obstacle au travail** et notre union revendique la reconnaissance légale d'un **arrêt menstruel spécifique** pour règles douloureuses ou pathologiques, **sans perte de salaire**. Il ne s'agit pas d'un congé de confort, mais bien d'une mesure médicale et sociale essentielle.

Aidez-nous-en quelques clics :

Les 4 revendications essentielles de l'UNSA :

1. L'inscription dans la **loi d'un arrêt de travail spécifique,** sur certificat médical, pris en charge par la sécurité sociale.
2. **La suppression des jours de carence** pour les arrêts liés aux règles douloureuses.
3. **Des aménagements professionnels** souples : **télétravail, horaires adaptés, espaces de repos.**
4. Des campagnes de sensibilisation et de formation pour en finir avec les tabous et discriminations.

Aujourd'hui, seules quelques entreprises proposent cet arrêt c'est pour cela qu'une loi est indispensable. Les acquis des droits des femmes ont avancé par degré, petit à petit, à force de lutte. Les inégalités sont encore légions et la santé des femmes, même à l'aube de l'année 2026 reste un tabou. Endométriose, ménopause, règles comme des « mots » qui font peur mais qui sont une réalité pour beaucoup d'entre nous. Il est grand temps que le droit à cet arrêt reconnu et garanti à toutes et partout. Reconnaître la douleur menstruelle, ce n'est pas fragiliser les femmes mais bien au contraire les respecter, les soutenir et adapter le travail à réalité des corps.

De nombreux pays ont déjà franchi le pas, comme le Japon, la Corée du Sud, l'Indonésie et plus récemment nos voisins espagnols. En France, les deux projets de lois ont été rejetés, pour l'UNSA il est temps de rattraper notre retard.

« signer la pétition »